

**Conseil Municipal du 10 avril 2017 (20h)  
COMPTE- RENDU DES DELIBERATIONS**

**Convocation envoyée le 04/04/2017, affichage à la même date.**

Nom	P	Pouvoir à	A	Nom	P	Pouvoir à	A
Yves CHEMINAL	X			Sébastien MERCIER	X		
Marie-Claire TEPPE	X			Françoise DENIBOIRE	X		
Lionel MAMET	X			Danielle WIESE	X		
Chantal FRARIN	X			Bernard DECROUX	X		
Philippe MESTRE		B. DECROUX		Nathalie MOLINATTI-GRIS			X
Catherine DENTAND	X			Hubert SANCEY	X		
Thierry RAMBOSSON	X	À partir de n°35		Louis CHAMPIOT	X		
Gérald COLLIN		T. RAMBOSSON		Mireille GAY	X		
Nicole CATASSO	X			Claude BALTASSAT	X		
Jacques MEYLAN	X			Laurence TOLLANCE	X		
Edith BALTASSAT	X			Evelyne PASTORE			X
Céline BURKI	X						

1) **Nomination d'un secrétaire de séance** : M. Bernard DECROUX a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.

2) **Compte-rendu du conseil précédent** : approbation à l'unanimité  
Monsieur le Maire indique que lors du conseil du 20 mars, il n'a pas été discuté du RLP mais uniquement du PADD.

3) **Convention financière garantie d'emprunts:**

Monsieur Le Maire rappelle que le projet de construction « Villa Léman » va prochainement débuter. Cette construction permettra notamment la réalisation de 7 logements sociaux (4 PLAI + 3 PLUS).

A ce titre, la société HALPADES SA D'HLM envisage l'achat en état futur d'achèvement de 7 logements collectifs (avec 6 places de stationnement en sous-sol et une place de stationnement extérieur) à Kaufman & Broad.

En application de la réglementation en vigueur afin de financer ce projet, la société HALPADES SA D'HLM sollicitera auprès de la Caisse des Dépôts et des Consignations, un prêt aux conditions suivantes à la date de signature de la présente convention :

**Financement PLAI :**

- Durée : 40 ans maximum
- Montant : 442 609€ (montant provisoire)
- Taux : 2.20% (à titre indicatif)

**Financement PLAI FONCIER :**

- Durée : 50 ans maximum
- Montant : 242 572€ (montant provisoire)

- Taux : 2.20% (à titre indicatif)

#### Financement PLUS :

- Durée : 40 ans maximum
- Montant : 89 857€ (montant provisoire)
- Taux : 3.00% (à titre indicatif)

#### Financement PLUS FONCIER :

- Durée : 50 ans maximum
- Montant : 130 580€ (montant provisoire)
- Taux : 3.00% (à titre indicatif)

Monsieur Le Maire indique que la commune peut donner une garantie financière à hauteur de 100% des emprunts PLUS et PLAI contractés par HALPADES SA D'HLM. A ce titre, la commune accepte de donner sa garantie des prêts à contracter sur la base des montants sus indiqués. Une demande complémentaire de garantie pourra être éventuellement demandée à la commune sur la base du prix définitif de revient validé par l'Etat.

Monsieur Le Maire ajoute que dans le cadre d'une garantie d'emprunts acceptée, les logements réservés à la commune seraient portés de un à trois appartements.

En outre, Monsieur Le Maire indique que les droits de réservation définitifs feront l'objet d'une répartition concertée entre réservataires à l'occasion d'une commission de pré-commercialisation organisée par HALPADES dans les 6 mois précédant la commission d'attribution de logements. Ces engagements se traduiront, pour chaque opération, par une convention de réservation entre HALPADES et la commune. Celle-ci précisera les modalités pratiques de leur mise en œuvre. Il précise enfin que la présente convention financière donnera pouvoir au Maire de signer les conventions de réservations.

**Le Conseil Municipal,  
après en avoir délibéré  
A L'UNANIMITE des présents mandataires plus pouvoirs**

- **ACCEPTE** le cautionnement de la garantie d'emprunts pour la société HALPADES SA D'HLM, à hauteur de 50%.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à la signer, ainsi que tout document s'y rapportant

#### **4) Demande de subvention pour la fédération des œuvres laïques de Haute-Savoie :**

Mme Chantal FRARIN, Maire-Adjoint en charge des associations, informe le conseil qu'une facture de la FOL 74 a été réceptionnée en mairie le 15 mars 2017. Celle-ci concerne une participation financière pour un enfant de la commune pris en charge dans le cadre d'une colonie de vacances qui s'est déroulé du 19 au 25 février 2017.

Le taux de participation est fixé à 5.70€ par enfant et par jour de prise en charge, soit un total de 39.90€ (un enfant, sur sept jours).

Il est donc proposé au conseil la prise en charge de cette facture au titre des subventions 2017.

**Le Conseil Municipal,  
après en avoir délibéré  
à l'UNANIMITÉ des présents mandataires plus pouvoirs**

- **ACCEPTE** le versement d'une subvention de 39.90€ à la fédération des œuvres laïques de Haute-Savoie

#### 5) Programme 2017 des coupes de bois

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des coupes de bois potentiellement prévues en 2017 et réalisées par l'ONF.

La coupe serait effectuée sur la parcelle D, une surface de 1 ha, pour un volume présumé réalisable d'environ 270m<sup>3</sup>, et un montant estimatif de 10 600€ HT.

Monsieur le Maire indique également que les deux parcelles proposées à la vente en 2016 n'ont pas trouvé preneur.

Il convient donc de maintenir l'offre de vente sur celles-ci également, qui sont pour rappel :

- Sur la parcelle F, une surface de 1.5 ha, pour un volume présumé réalisable d'environ 247m<sup>3</sup>, et un montant estimatif de 6 240€ HT,
- Sur la parcelle G, une surface de 1.5 ha, pour un volume présumé réalisable d'environ 288m<sup>3</sup>, et un montant estimatif de 6 240€ HT.

Monsieur le Maire ajoute que dans l'hypothèse où ces parcelles de bois ne trouvaient pas preneur au cours du premier semestre 2017, la commune garderait la possibilité de procéder en une vente de bois façonné selon le dispositif de vente et d'exploitation groupé.

**Le Conseil Municipal**  
**Après en avoir délibéré**  
**A l'UNANIMITE des présents mandataires plus pouvoirs**

- **APPROUVE** le programme de coupes 2017 sur les parcelles D, F, G, pour un montant estimatif total de 23 080€ HT.
- **AUTORISE** la vente en bois façonné dans l'hypothèse où la vente sur pied ne trouvait pas acquéreur au cours du premier semestre 2017
- **DIT** que ces sommes seront inscrites au BP 2017

#### 6) Programme de travaux patrimoniaux en forêt communale

Monsieur le Maire présente le programme de travaux proposé par l'ONF en application de l'article D 214-21 Code Forestier pour l'année 2017.

Ces travaux s'inscrivent dans le projet d'aménagement de la forêt communale approuvée par le conseil municipal le 1er décembre 2008 (pour la période 2008 – 2022).

D'un montant total de 11 230€ HT, ils se décomposent de la manière suivante :

1°/ Travaux sylvicoles 8 770€ HT

2°/ Travaux de maintenance : 2 460€ HT

Le détail de l'ensemble du programme de travaux est annexé à la présente délibération.

**Le Conseil Municipal**  
**Après en avoir délibéré**  
**A l'UNANIMITE des présents mandataires plus pouvoirs**

- **APPROUVE** le programme de travaux forestiers tel que présentés
- **DIT** que les crédits sont prévus au BP 2017

#### 7) Programme 2017 des travaux à réaliser en forêt communale : demande de subvention auprès du Conseil Régional

Monsieur le Maire fait connaître au Conseil Municipal le dispositif de financement relatif au projet en forêt communale pour les travaux de nettoyage de jeune peuplement, pour un cout initial de 8 770€ HT.

Le montant estimatif de la subvention pouvant nous être allouée par le Conseil Régional est de 1 290€

Dans l'hypothèse d'une réponse favorable, le montant total de l'autofinancement communal des dits travaux serait alors de 7 480 € HT

**Le Conseil Municipal**

**Après en avoir délibéré**

**A l'UNANIMITE des présents mandataires plus pouvoirs**

- **APPROUVE** le plan de financement présenté,
- **DEMANDE** à Monsieur le Maire de signer tous les documents afférents à la demande de subvention,
- **SOLLICITE** l'aide du Conseil Régional pour la réalisation des travaux subventionnables
- **DEMANDE** au Conseil Régional et au Conseil Général l'autorisation de commencer les travaux subventionnables avant la décision d'octroi de la subvention.

**8) Prise en charge financière d'un brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur (formation BAFA)**

Madame Catherine DENTAND, Maire-Adjoint en charge notamment des Ressources Humaines rappelle au conseil que Madame Brigitte BRUN a été embauchée dans le cadre d'un emploi d'avenir, et est actuellement employée en qualité d'animatrice périscolaire au sein de l'école élémentaire.

Madame Catherine DENTAND indique également qu'en contrepartie des aides reçues, un plan de formation individualisé a dû être conclu avec l'agent. Celui-ci prévoit notamment le financement de la formation du brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur.

Cette formation permettra à l'agent de valoriser son expérience professionnelle, et permettra à la commune de pouvoir bénéficier d'un agent mieux formé à la prise en charge des enfants.

Le cout de cette formation s'élève à 340 euros, une aide de la CAF de 200 euros pouvant également être allouée à la mairie.

Il est donc proposé au conseil la prise en charge de cette formation.

**Le Conseil Municipal,  
après en avoir délibéré**

**à l'UNANIMITÉ des présents mandataires plus pouvoirs**

- **ACCEPTE** le financement de la formation de Mme Brigitte BRUN

**9) Désherbage des collections de la médiathèque**

Madame Marie-Claire TEPPE, Maire Adjoint, rappelle aux conseillers que les collections de la médiathèque doivent évoluer pour s'adapter aux demandes des usagers.

Elle explique que dans ce cadre, la médiathèque acquiert des ouvrages (achetés ou donnés) qui enrichissent ses collections mais doit aussi en éliminer pour ne pas saturer ses locaux : c'est ce que l'on appelle le désherbage.

Elle présente une liste de 362 ouvrages, d'une valeur de 1 183,34 € (achats et dons), sélectionnés par les bibliothécaires sur des critères d'usure, ou d'absence d'emprunt.

Elle demande aux conseillers d'autoriser la sortie de l'inventaire de ces ouvrages. Elle précise que les documents concernés seront proposés au public lors de braderie, ou donnés à des associations.

**Le Conseil Municipal,  
après en avoir délibéré  
A L'UNANIMITE des présents mandataires plus pouvoirs**

- **DECIDE** de sortir de l'inventaire des collections de la médiathèque les ouvrages présentés dans la liste annexée.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à les revendre au profit de la médiathèque ou d'en faire don à des associations.

**10) Mise à jour du règlement intérieur de la médiathèque**

Madame Marie-Claire TEPPE, Maire Adjoint en charge de la communication, indique qu'une mise à jour du règlement intérieur de la médiathèque a été effectuée.

Madame Marie-Claire TEPPE précise les modifications apportées :

- Au sein du paragraphe « 1 – Accès / Accueil » :

Il a été précisé que « *les appareils électroniques doivent être maintenus en mode silencieux* ».

- Au sein du paragraphe « 2 – Emprunt des documents » :

=> La phrase « *tout changement d'adresse par la suite doit être signalé* » a été remplacée par « *tout changement d'adresse doit être immédiatement signalé* »,

=> En cas de perte ou de détérioration de document, ajout de la possibilité laissée à l'emprunteur de « *s'acquitter de la facture au prix d'achat établie par la mairie* »,

=> Le nombre de réservations d'ouvrages, limités auparavant au nombre de 2, est porté à 3,

Dans le cadre du nombre d'ouvrages pouvant être empruntés :

=> Il sera désormais possible d'emprunter jusqu'à 5 livres, contre 3 auparavant,

=> Il sera également possible d'emprunter jusqu'à 3 CD, contre 1 seul auparavant.

**Le Conseil Municipal,  
après en avoir délibéré  
A L'UNANIMITE des présents mandataires plus pouvoirs**

- **APPROUVE** les modifications apportées au règlement intérieur de la médiathèque.

**11) Tarifs des publicités au sein du bulletin au titre de l'année 2017 – Complément à la délibération 2016-057**

Mme Marie-Claire TEPPE, Maire Adjoint en charge de la communication, rappelle les tarifs des encarts publicitaires au titre de l'année 2017 tels que prévus au sein de la délibération 2016-057.

Mme Marie-Claire TEPPE indique que malgré plusieurs relances effectuées par le service communication, plusieurs entreprises ont fait part de leur souhait de faire figurer leurs encarts publicitaires après la diffusion du premier numéro de 2017.

Elle propose donc au conseil qu'en cas de demande tardive, les tarifs adoptés au titre de 2017 puissent être facturés en fonction du nombre de numéros restant à paraître sur l'année considérée, tout en rappelant que la règle consiste en une adhésion annuelle à ce service, et que la facturation en fonction du nombre de numéros restant à paraître doit rester exceptionnelle.

**Le Conseil Municipal,  
après en avoir délibéré,  
A L'UNANIMITE des présents mandataires plus pouvoirs**

- **APPROUVE** la possibilité de facturer les encarts publicitaires en fonction du nombre de numéros restant à paraître.

**12) Décisions :**

- Décision n°08/2017

**13) Questions diverses**

Monsieur le Maire informe les élus du conseil que la famille WEISS, installée à Sous-Malan, a quitté le terrain, et remercie Monsieur Louis CHAMPIOT pour toutes les informations relayées quotidiennement par le SIGETA.

Monsieur Sébastien MERCIER s'interroge sur les aires de jeux qui ont été enlevées dans le cadre du chantier relatif à la construction du bâtiment multifonctions. Il aurait souhaité qu'elles puissent être réinstallées sur un autre emplacement pendant les dits travaux. Monsieur le Maire répond qu'un véritable travail de fond a été fait sur cette question, mais que malheureusement aucune solution n'a pu être trouvée. La réflexion est toutefois toujours en cours. Un échange s'en suit sur les camions qui empruntent la Vi de Chenaz, apparemment à vive allure. Monsieur le Maire rappelle que les camions n'auront pas la possibilité d'emprunter la Vi de Chenaz aux heures correspondantes à l'entrée ou à la sortie des écoles, mais qu'une dérogation était nécessaire pour le terrassement. Celui-ci se terminera pendant les vacances scolaires de printemps, le principal ayant déjà été effectué.

Monsieur Claude BALTASSAT informe le Conseil qu'il s'est rendu à l'assemblée générale de l'association ALFAA. Les comptes financiers de celle-ci ont été présentés, avec un excédent budgétaire. Il précise également que l'association est en recherche de bénévoles.

Madame Marie-Claire TEPPE rappelle que le spectacle « Bib en scène » se tiendra le jeudi 27 avril à 20 heures au sein de la médiathèque de BONNE. « Panier cuit, piano cru » sera interprété par la compagnie « Les Tréteaux aux 4 vents ». L'entrée est libre.

Madame Marie-Claire TEPPE indique également que dans le cadre de l'appel aux dons pour la rénovation de l'église de Haute-Bonne, le flyer a été mis à jour, et le distribue à l'ensemble des élus. Monsieur Claude BALTASSAT précise que le meilleur moyen de récolter des fonds serait d'organiser une journée portes ouvertes avec visite du chantier. Madame Marie-Claire TEPPE répond que c'est effectivement une bonne solution et que cette visite est déjà en cours de d'organisation, la mairie est dans l'attente des dates de disponibilités de l'architecte.

Monsieur Sébastien MERCIER se demande s'il serait possible de faire venir CINEBUS à Bonne, comme c'est déjà le cas sur la commune de Fillinges. Madame Chantal FRARIN répond que malheureusement cela n'est pas possible car le bus emprunte un circuit particulier. Madame Marie-Claire TEPPE ajoute que cela existait auparavant mais que par manque de participants, cela a été abandonné. Madame Chantal FRARIN précise que la venue de CINEBUS était prise en charge par le CCAS. Monsieur Claude BALTASSAT rappelle aux élus la qualité du cinéma « la trace » à Villard sur Boège. Celui-ci dispose d'une très belle salle, avec un billet plein tarif à 6€ ce qui est très correct.

Madame Laurence TOLLANCE indique que le collège de Cranves-Sales souhaiterait faire construire des casiers pour les élèves scolarisés jusqu'en 4ème. Pour ce faire, un devis d'environ 1800€ a été proposé, ce

qui est un cout important pour le collège. Madame Marie-Claire TEPPE précise qu'il faut se rapprocher du département, en charge de la gestion des collèges, et va se tenir personnellement informée de ce dossier.

***Fin du conseil 21h35***

Fait à Bonne le 13/04/2017 et affiché ce même jour

Le Maire

Yves CHEMINAL

